

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 38 (1967)

Heft: 9

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

merçant, agronome et technicien, est un des piliers importants de la société américaine devra avoir l'assurance que son avenir est assuré pour lui, pour sa famille et sa commune et qu'il pourra jouir des mêmes avantages sociaux que la population des villes.

B. A.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Plus d'un milliard de garanties de risques à l'exportation. — En 1966, la Confédération a accordé la garantie des risques à l'exportation pour plus de 3300 affaires, représentant près de 1,1 milliard de francs, contre 3070 cas, d'un total de 843 millions en 1965. Les sommes garanties pour les affaires en cours atteignaient, à la fin de l'année passée, 1,831 milliard de francs.

Les taxes encaissées auprès des exportateurs continuent à couvrir totalement les remboursements de dommages et permettent de constituer des réserves pour l'avenir, bien que les risques aient continué à augmenter. Depuis trente-deux ans, la Confédération n'a dû verser, pour les pertes subies par les exportateurs, que 24,5 millions de francs, soit 1,4 ‰ de la valeur de facture des affaires traitées. Le volume très faible des pertes s'explique par les grandes précautions prises tant par les exportateurs que par la Confédération.

8,4 millions de tonnes de marchandises dans les ports bâlois. — En 1966, la flotte fluviale a embarqué et débarqué, dans les ports rhénans bâlois, 8 407 156 tonnes de marchandises, contre 8,6 millions en 1965. Cette diminution, en dépit d'une augmentation globale de nos exportations et importations, s'explique essentiellement par la modification de structure de l'économie énergétique suisse. En effet, pour la première fois depuis plusieurs années, les transports de produits pétroliers ont légèrement diminué, tandis que le tonnage du charbon a subi une réduction de près de 25 ‰. En revanche, on a enregistré un accroissement de tonnage dans toutes les autres catégories de marchandises. 12 533 chalands ont touché les ports bâlois ; plus d'un tiers étaient de nationalité suisse, près d'un quart hollandais et un peu plus d'un cinquième allemands. Cela représente un nombre moyen de 34 bateaux par jour.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont. Bulletin : rédaction : Jean Schnetz, Delémont, bureau de l'ADIJ ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06 ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 91 24 73 ou 91 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (038) 8 15 63. Comptes de chèques postaux : caisse générale : 25-2086 ; abonnements du bulletin : 25-10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.